

Mairie de Saint-Germain-De-Belvès

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 23 avril 2026 à 19 heures 30

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 23 avril, à 19h16, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Germain-De-Belvès, proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : le 16 avril 2026

Présents : PASSERIEUX Jean-Pierre, Jacques CORRADINI, Pierre CHAPAUD, Chantal BOUSQUET, Brigitte PRUNET, Olivier THEIL, Michel ORTIZ, Carole DELEUIL, Jocelyne STAROSTKA, Martine VION

Excusé : Xavier SPECQUE donnant procuration à M. PASSERIEUX

Secrétaire de séance : Jocelyne STAROSTKA

Ajout à l'ordre du jour :

- Désignation des membres de la Commission communale des impôts locaux
- Validation des nouveaux statuts de l'ATD
- Nomination des délégués auprès de l'ATD

1) Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 20 mars 2026 à l'unanimité.

2) **Délibération** : Vote du Compte Financier Unique

Le conseil consulte les documents distribués.

Le CFU sur l'année 2025 est fourni par le Trésor Public, la lecture du document est faite par Mme BOUSQUET ;

C'est un document utile et nécessaire dans le vote du budget. M. COMBEAU, inspecteur des finances publique, a apporté son aide.

M. Passerieux, ancien maire sur l'exercice 2025 sort de la pièce.

Vote :

Pour : 11 dont 1 vote par procuration

Contre : 0

Abstention : 0

Le CFU est adopté à l'unanimité.



3) Délibération : Vote par chapitre et fongibilité

Le budget sera voté par chapitre, les régimes de prévisions seront votés sous régime semi-budgétaire, le taux de fongibilité est fixé à 7,5 %.

Pour : 11 dont 1 vote par procuration

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

4) Délibération : Vote des 4 taxes directes locales pour 2026

La taxe d'habitation était fixée en 2025 à 9,34 % et sera de 10,54 % pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les taux suivants pour les taxes pour l'année 2026 :

- Taxe Foncier Bâti : 31,17 % comme en 2025
- Taxe Foncier non bâti : 55,75 % comme en 2025
- Taxe d'habitation passe de 9,34% en 2025 à 10,54% en 2026
- Cotisation Foncière Entreprises : 12,94 % comme en 2025

Le taux de la taxe d'habitation est bas en Dordogne.

Une dérogation nous permet d'augmenter le taux de la taxe d'habitation sans impacter le taux de la taxe foncière progressivement pour atteindre la moyenne départementale actuellement située à 11,34 %.

La recette supplémentaire de la commune est estimée à 2 444,00 euros.

Pour : 11 dont 1 vote par procuration

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

5) Délibération : Vote du budget 2026

Mme BOUSQUET présente les dépenses de fonctionnement.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré et intégré un ajustement de 291 €, hors personnel et atténuation des produits.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter le Budget Primitif 2026, équilibré en dépenses et en recettes :

Section de Fonctionnement

DEPENSES 312 491,33 €

RECETTES 312 491,33 €

Section d'Investissement

DEPENSES 171 175,32 €

RECETTES 171 175,32 €

Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.



- Des questions sur les logements locatifs de la mairie sont posées - en réponse :
La Mairie paie le gaz et les locataires paient des provisions de charge pour couvrir les dépenses de la Mairie, il y a donc un équilibre.
Pour l'eau et l'électricité chaque logement a son propre compteur.
- Questions sur les frais de la médecine du travail – réponses :
Les frais sont obligatoires
- Question sur le coût du chauffage :
Les comptes de la Mairie sur chaque poste sont globalisés

6) Délibération : Élection des représentants de la commune auprès des syndicats intercommunaux.

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner les délégués appelés à représenter la commune.

Le Conseil Municipal de Saint-Germain-De-Belvès, désigne deux délégués titulaires et deux délégués suppléants :

- S.I.V.O.M de Belvès (transports scolaires) :

Délégués titulaires :

DELEUIL Carole
STAROSTKA Jocelyne

Délégués suppléants :

VION Martine
PRUNET Brigitte

Pour : 11 dont 1 vote par procuration

Contre : 0

Abstention :

0

Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

- SDE 24 :

Délégués titulaires :

CORRADINI Jacques
VION Martine

Délégués suppléants :

ORTIZ Miguel
THEIL Olivier

Pour : 11 dont 1 vote par procuration

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

3



7) Délibération : Création des commissions communales

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de créer des commissions communales. Le Conseil municipal de Saint-Germain-De-Belvès, décide de créer :

- Commission d'appels d'offres :

Délégués titulaires :

CORRADINI Jacques,
CHAPAUD Pierre
BOUSQUET Chantal
THEIL Olivier

Pour : 11 dont 1 vote par procuration

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

- Commission communale des travaux :

CORRADINI Jacques
CHAPAUD Pierre
BOUSQUET Chantal
VION Martine
PRUNET Brigitte
ORTIZ Miguel
THEIL Olivier
DELEUIL Carole
PASSERIEUX Jean-Pierre
STAROSTKA Jocelyne
SPECQUE Xavier

Pour : 11 dont 1 vote par procuration

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

-Commission des finances :

Délégués titulaires :

BOUSQUET Chantal
PRUNET Brigitte
CORRADINI Jacques
CHAPAUD Pierre

Après en avoir délibéré le conseil vote par 10 voix pour + 1 voix pour par procuration.



- Commission d'urbanisme :

Délégué titulaire :

CORRADINI Jacques

Pour : 11 dont 1 vote par procuration

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

-Correspondant défense :

Délégué titulaire :

CORRADINI Jacques

Pour : 11 dont 1 vote par procuration

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

-Membre de la commission d'appel d'offre groupement voirie CCVDFB

Délégués titulaires :

CHAPAUD Pierre

CORRADINI Jacques

PASSERIEUX Jean-Pierre

SPECQUE Xavier

PRUNET Brigitte

Pour : 11 dont 1 vote par procuration

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.



8) Délibération : Création de la commission communale des impôts

L'ensemble du conseil se propose pour cette commission : CORRADINI Jacques, CHAPAUD Pierre, BOUSQUET Chantal, VION Martine, PRUNET Brigitte, ORTIZ Miguel, THEIL Olivier, DELEUIL Carole, PASSERIEUX Jean-Pierre, STAROSTKA Jocelyne, SPECQUE Xavier.

Trois habitants de la commune se proposent également, LAGARIGUE Jean, CHINOUILH Jean-Loup, LEBLANC Jean-Paul.

Les membres de cette commission seront tirés au sort par le Trésor Public parmi ces quatorze propositions.

Pour : 11 dont 1 vote par procuration

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

9) Délibération : Délégations de compétences du Conseil municipal au Maire.

Au vu de l'article L2122-22, le Maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de compétences spécifiques. La liste des compétences est présentée au Conseil municipal.

Pour le bon fonctionnement de la commune, le conseil municipal donne délégation au maire à l'unanimité.

Pour : 11 dont 1 vote par procuration

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

10) Délibération : Délégations de missions du Maire aux adjoints.

Pour le bon fonctionnement de la commune, le Maire délègue des missions aux adjoints :

- Urbanisme : M. CHAPAUD (suppléante : Mme Bousquet)
- Finances : Mme BOUSQUET (suppléant : M. CHAPAUD)

Pour : 11 dont 1 vote par procuration

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.



11) Délibération : Renouvellement du poste de l'agent administratif

Renouvellement pour une durée de 2 mois, le contrat s'arrête le 11 mai 2026

Pour : 11 dont 1 vote par procuration

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

12) Délibération : Renouvellement du poste d'agent technique

Le contrat de l'agent se termine le 30 avril 2026, la proposition est faite de le renouveler jusqu'au 31 mars 2027 pour 2 jours par semaine.

Il y aura délibération pour les heures complémentaires en cas de besoin

Pour : 11 dont 1 vote par procuration

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

13) Délibération : Approbation des nouveaux statuts de l'ATD 24.

M. le Maire rappelle que l'adhésion à l'ATD 24 permet à la collectivité d'avoir accès, aux services suivants :

- Conseils, études d'opportunité et études de faisabilité de la direction Aménagement Territorial
- Assistance juridique et administrative de la Direction Gestion des Territoires
- Diagnostic et faisabilité dans le domaine de la gestion de la voirie communale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure approuve les statuts de l'ATD 24.

Pour : 11 dont 1 vote par procuration

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.



14) Information diverses :

- M. CHAPAUD fait don d'un ordinateur à la commune, le conseil remercie M. CHAPAUD pour ce don
- Avancement des travaux de l'atelier communal : le Maire informe que toutes les vérifications ont été faites pour la conformité. Le nuancier sera proposé pour la couleur du crépi.
- Le Maire informe qu'il a été signalé une fuite conséquente sur le château d'eau. La SOGEDO ne gère pas ce type de problème, à ce jour il n'y a plus de fuite.
- Le Maire a fait l'inventaire du matériel à disposition de l'agent technique. La débroussailleuse est trop lourde et n'est pas adaptée aux tâches requises. Trois devis ont été demandés.
- Le Maire informe que de nombreux camping-cars passent par le village et propose la mise en place d'une place de stationnement dédiée.
- Enlèvement de plots en bois place des Bœuf gras, afin de protéger la canalisation à gauche du passage des voitures, il faudrait enlever trois plots inutiles
- Entretien du cimetière et du parking : le désherbage est effectué avec des produits phytosanitaires biologiques, une étude sera menée sur le désherbage. Le Maire propose une alternative qui pourrait être moins onéreuse, ajouter de la terre au tamis et semer un gazon à pousse lente dans les allées.

15) Questions diverses :

- M. Chapaud informe que l'adresse mail de la Mairie est active : contact@saintgermaindebelves.fr
- Pour le site, il propose un logo représentant une cabane en pierre sèches.
- Une liste de diffusion va être mise en place pour communiquer les comptes-rendus des Conseils municipaux aux habitants par mail. En effet, le blog utilisé lors du dernier mandat a été supprimé par l'ancienne équipe municipale avant les élections. Les données et adresses mails des habitants ne peuvent être récupérées.
- Archivage : les dossiers papiers avant 2026 ont été archivés
- Il est proposé aux élus des temps d'échanges supplémentaires à la Mairie sur les dossiers en cours.

Séance levée à 21h25.

